



Étude des toponymes de la Guadeloupe

CAHIER DES CHARGES

1 - Contexte

Historiquement les parcs nationaux ont une mission de protection des espaces naturels de valeur exceptionnelle. Une mission moins évidente pour le public consiste à mieux connaître le patrimoine culturel afin de comprendre les modes d'appropriation des espaces naturels par la population ainsi que les modes de valorisation, les savoir-faire dans divers domaines (agriculture traditionnelle, artisanat d'art...) qui sont à la fois consommateurs d'espaces et de ressources naturels.

Cette mission, qui existait dans la loi de création des parcs nationaux de 1960, s'est vue renforcée avec la loi de 2006 réformant ces derniers.

Ainsi, notamment à travers leur charte de territoire, les parcs nationaux se doivent de contribuer à protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel.

Celui-ci comporte deux aspects, d'une part le patrimoine matériel, qui a déjà fait l'objet d'un certain nombre d'inventaires et qui relève de la compétence d'autres institutions telles que l'État, la Région ainsi que le Département.

D'autre part, le patrimoine immatériel, qui est beaucoup moins investigué alors même qu'il recèle une part non négligeable de la culture locale qui est orale pour une part non négligeable.

Depuis 2020, le Parc national s'est lancé dans une nouvelle étape vise à réaliser une étude sur les toponymes de la Guadeloupe, en lien avec les communes de son aire d'adhésion à la charte de territoire.

En 2022, c'est la commune de Trois-Rivières qui fera l'objet de l'étude des toponymes selon le présent cahier des charges

2 - Objectifs

Il s'agit, à travers cette étude, d'identifier l'origine des noms des communes mais également des divers lieux-dits et sections.

Ceux-ci sont souvent très évocateurs, ils s'ancrent dans des anecdotes piquantes, ou parfois dans des pratiques spécifiques aux lieux.

La mémoire de leur origine est parfois perdue, parfois consignée dans des documents d'époque (registre des communes, historique des domaines fonciers, archives départementales). Parfois cette mémoire est détenue de façon orale par des figures locales qui sont souvent d'âge avancé. Il devient donc urgent d'aller collecter ces informations avant qu'elles ne soient définitivement perdues.

L'exploitation des résultats de cette étude pourra potentiellement :

- mieux décrypter l'âme des lieux, des pratiques spécifiques, voire des savoir-faire, contribuant ainsi à une connaissance plus fine de la commune ou d'un lieu-dit.
- faire l'objet d'une valorisation dans de nombreux domaines (savoir-faire traditionnels réactualisés, attractivité touristique, principes de gestion des milieux naturels et des paysages...)

3 - Repères méthodologiques

Le candidat reste libre de formuler ses propositions en terme de méthode. Pour autant, il pourra s'appuyer sur ces quelques repères :

Identification des toponymes : communes, visites de terrain

Pour les sources écrites, il s'agira de consulter et d'exploiter plusieurs pistes : registres communaux, atlas des communes, archives départementales, cadastre, éventuellement documents notariés...

Pour les sources orales, le candidat pourra difficilement se passer d'enquêtes de terrain. Il s'agira pour lui d'identifier pour chaque commune des personnes ressources, des figures locales et des porteurs de mémoire reconnus.

Pour ce faire, il pourra se rapprocher des communes (état-civil, service culturel) et de leur réseau associatif.

Élément supplémentaire de contexte : actuellement de nombreuses communes se sont lancées dans une campagne d'adressage. Dans certains cas, ces campagnes génèrent des nouveaux noms de voie ou de lieux-dit qui peuvent générer des débats, voire des oppositions de la part des résidents. Le candidat devra identifier les arguments des uns et des autres, sans prendre parti dans ces débats.

4 - Résultats attendus et livrables

4.1 Conditions contractuelles

La commande est régie par les documents contractuels énumérés ci-après par ordre de priorité décroissante :

- une proposition tarifaire détaillée ;
- références dans le domaine ;
- une note définissant la méthodologie utilisée ;
- le calendrier des différentes phases de l'étude (démarrage, diagnostic, repérage sur le terrain,, rédaction, livraison)
- le fichier des personnes ressources et autres informateurs associés à la recherche ainsi que les fichiers des enregistrements audio/vidéo accompagnés des autorisations de diffusion afférentes
- une cartographie des lieux-dits en lien avec leur toponymes
- les repères historiques de la dénomination des toponymes, et le cas échéant les succession de toponymes pour un même lieu-dit
- le cas échéant le nom officiel (administratif) et le(s) nom(s) courant(s) usité(s) par les résidents.
- les clés de décryptage des toponymes et leur confrontation

4.2 Délais de réalisation de l'étude

L'étude est prévue pour une durée de 12 mois maximum.

4.3 Acomptes et solde

Pour chaque phase réalisée, le titulaire établit une facture conforme au tarif indiqué sur son devis et le paiement se fera par mandat administratif, elle doit être exclusivement déposée sur la portail CHORUS-PRO et comporter les informations suivantes :

- Code Service
- Numéro d'engagement juridique ou bon de commande,

Les sommes dues en exécution sont payées dans un délai de trente (30) jours par virement administratif.

4.4 Pénalité de retard

En cas de retard dans la remise des rapports, le prestataire pourra se voir imputer une pénalité de 150 € par jour de retard. Cette pénalité sera prélevée sur un des versements intermédiaires ou du solde.

5 - Délai et modalité de remise des offres

La réponse au présent cahier des charges doit parvenir au plus tard le **14 octobre 2022 à 12h heures locales**, délai de rigueur :

- soit par voie postale (cachet de La Poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Madame la Directrice
Parc national de la Guadeloupe
Montéran
97120 Saint-Claude

- soit par voie électronique aux deux adresses suivantes :
 - daniel.silvestre@guadeloupe-parcnational.fr
 - arnaud.larade@guadeloupe-parcnational.fr

6 - Modalités de restitution

Les rapports écrits seront fournis en format éditable et PDF.

L'ensemble de la cartographie sera transmise en format dwg et jpeg ou pdf.

Les tableaux seront aussi transmis en format éditable et PDF.

7 – critères de sélection

- prix (7 points)
- caractéristiques techniques et méthodologie proposée (7 points)
- délais (3 points)
- références (3 points)

8 - Renseignements complémentaires

Pour toute interrogation ou information complémentaire d'ordre administratif ou technique, vous pouvez contacter :

M. Daniel SILVESTRE

Chargé de mission Culture et paysage

Département Patrimoines et Appui aux Territoires - Service Appui aux Territoires

Tél : 0590 41 55 44 / 0690 837 830

Email : daniel.silvestre@guadeloupe-parcnational.fr